

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

Le vingt-deux mars deux mil dix-sept à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

Date de convocation : 14/03/2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY - André Marie FORRIERRE - Franck LEFEBVRE - Gisèle GARREAUD- Yves WAYEMBERGE - Laurent HUTIN - Chantal MAILLY- Raymond DENHEZ - Agnès PETYT - Marie-Françoise DELLOUE - Pascale BENGIN - Isabelle GALLOIS - Floriane THIELAIN - Monique MILHEM- Julien LALAUX

Absents excusés : Christophe FERON qui donne procuration Floriane THIELAIN
Jérôme MELI qui donne procuration à Isabelle GALLOIS.
Logan RAMETTE

Absent :

Quorum fixé à 10 → Conseillers présents : 16 (18 pour les votes car 2 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19h58**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

A- COMPTE DE GESTION 2016

Le Maire fait procéder au vote sur le compte de gestion 2016 après avoir confirmé que les comptes sont conformes aux comptes de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016, établi par Madame MALAQUIN, Trésorier Municipal.

B- COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Maire confie la présidence de la séance au Doyen d'âge, Raymond DENHEZ et quitte la salle. Mr DENHEZ présente le compte administratif 2016 établi par le maire.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'année de **304 504.42 €** et la section d'investissement un déficit de l'année de **-105 739.40 €**.

Il fait constater les résultats de clôture qui sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement de clôture	670 706.48 €
-Déficit d'investissement de clôture	- 363 337.17 €
-Excédent global disponible	307 369.31 €

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2016.

Monsieur FIEVET revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

2. VOTE DES SUBVENTIONS 2017

Le conseil délibère et vote les subventions aux associations comme suit

ASSOCIATIONS	VOTE 2016	VOTE 2017	Votants	Pour	Abs	Contre	Elus ne participant Pas au vote
FAMILLES RURALES							
POLE PILOTAGE	6 827 €	6 827 €	18	18			
POLE ENFANCE ACCUEIL LOISIRS	12 600 €	12 600 €	18	18			
POLE ENFANCE	6 641 €	6 641 €	18	18			
POLE JEUNESSE-LAEP BRK DANCE	1 500 €	1 500 €	18	18			
SECTEUR ADULTES FAMILLES	500 €	500 €	18	18			
T.A.P.	15 858 €	11 210 €	18	18			

GARDERIE PERI-SCOLAIRE	7 000 €	7 000 €	18	18			
JARDIN D'ENFANTS	6 000 €	16 500 €	18	18			
AMICALE DES ELEVEURS	0 €	150 €	18	18			
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 000 €	1000 €	18	16	2		
AMICALE LAÏQUE ET VOLLEY	1 640 €	1 670 €	16	16			F LEFEBVRE-R DENHEZ
AMICALE LAIQUE- FESTIWAL	1 800 €	1 650 €	16	16			F LEFEBVRE-R DENHEZ
ANCIENS COMBATTANTS	300 €	300 €	18	18			
BASKET	2 026 €	2 026 €	17	17			AM FORRIERRE
BASKET. Course de l'étoile	800 €	800 €	17	17			AM FORRIERRE
BOULISTES	250 €	250 €	18	18			
BOULISTES GRAND PRIX	300 €	300 €	18	18			
CHAMBRE DE METIERS	300 €	500 €	18	18			
CHASSE	200 €	150 €	18	16	2		
COLOMBOPHILES	150 €	150 €	18	18			
COOPERATIVE EGB	3 500 €	2 250 €	18	18			
COOPERATIVE MATERNELLE	1 000 €	2 550 €	18	18			
EQUITATION – GUILLEMINS	418 €	Passesports	NON VOTEE				EN FIN D'ANNEE
FOOTBALL	7 689 €	7 641 €	18	18			
MAISONS FLEURIES	0 €	0 €					
MUSIQUE	7400 €	7 400 €	16	16			F THIELAIN
MUSIQUE conte musical	0 €	0 €					
MYOSOTIS	150 €	150 €	18	18			
PARTAGE	21 €	0 €	18	18			
AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €	400 €	17	16	1		Y WAYEMBERGE
TAÏ-DO	250 €	250 €	18	18			
TENNIS	600 €	600 €	17	17			M MILHEM
TENNIS – PRODUIT de traitement	154 €	160 €	17	17			M MILHEM
WAL DYNAMIK DANCE	750 €	1 310 €	18	17	1		
WAL FLECHES	350 €	350 €	18	18			
CCAS WALINCOURT-SELVIGNY	26 000 €	26 000 €	18	17	1		
COLLECTE CANCER	100 €	100 €	18	18			
COLLECTE CROIX ROUGE	160 €	160 €	18	18			
COMMISSION SURENDETTEMENT	100 €	100 €	18	18			
RESTAURANTS DU CŒUR		NON VOTEE					EN FIN D'ANNEE
COLLECTE PAPILLONS BLANCS	250 €	250 €	18	18			
ASSOCIATION PARALYSES France	100 €	100 €	18	18			

PLANNING FAMILIAL	150 €	150 €	18	18			
-------------------	-------	-------	----	----	--	--	--

Total voté = 121 695 € (95 695€ cpte 6574 et 26 000€ cpte 657362)

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR et ADVB

Le Maire explique au conseil qu'il est possible de solliciter une subvention DETR pour l'aménagement du bâtiment industriel en salle multisports. Le montant des travaux est estimé par l'architecte, dans une première étude, à 345 974 € HT. Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre du DETR 2017 et autorise le Maire à intervenir dans ce dossier autant que de besoin.

Le Maire explique au conseil, qu'il est possible également de demander une subvention AVDB (Aide Départementale aux Villages et Bourgs) pour le même objet. Le montant des travaux est estimé par l'architecte, dans une première étude, à 345 974 € HT. Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de l'ADVB 2017 et autorise le Maire à intervenir dans ce dossier autant que de besoin.

4. FIN ENQUETE PUBLIQUE POUR LE PLU

Le Maire expose au conseil que l'enquête publique pour la révision du PLU est terminée et que le Commissaire-Enquêteur remettra prochainement son rapport d'enquête.

5. RENOUELEMENT DE BAIL

Le conseil autorise, à l'unanimité, le renouvellement du bail pour le 12 rue Jules Ferry à Mme ROLLAND Christelle pour une durée de trois années aux mêmes conditions financières (loyer actuel :525.64€/mois indexé sur l'indice de référence des loyers).

6. CONTRAT FOURNITURE DE GAZ- CONSULTATION DU SIDEC

Le Maire explique au conseil que les contrats de fourniture de gaz arrivent à échéance courant d'année. Il propose de confier au SIDEC la recherche de nouvelles propositions dans le cadre d'un contrat groupé. Néanmoins, la STE ANTARGAZ va rencontrer deux mois avant l'échéance le maire afin de faire de nouvelles propositions. Le conseil décide d'attendre avant de prendre une décision le temps que le délégué au SIDEC puisse apporter de plus amples renseignements sur les tarifs et que le maire ait reçu Antargaz.

7. FLEURISSEMENT ET TONTES 2017

Le Maire présente au conseil le devis des Ets STEEMPUT pour les tontes. Le devis est de **5 620€ HT** (6 744 € TTC).

Concernant le fleurissement, après plusieurs modifications, le devis est de **10 990 € HT** (13 188 € TTC), les fleurs étant à la charge de la commune et **l'arrosage en supplément (1 704 € TTC)**.

Le conseil par 16 voix POUR et 2 Abstentions accepte le devis concernant les tontes.

Par contre le conseil demande une mise en concurrence urgente pour le fleurissement ; Celui-ci n'ayant pas été concluant en 2016.

8. ANIMATION REPAS DES AINES

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 24 septembre 2017. En ce qui concerne l'animation, la commission propose de signer un contrat avec Pascal PROUVEUR (duo musette – variété) pour un montant de 300 euros nets + 253 euros de charges environ. Le conseil donne son accord à l'unanimité et dit que les crédits seront pris sur le compte 6232 fêtes et cérémonies.

9. FEU D'ARTIFICE 2017

Le conseil accepte à l'unanimité de prendre à nouveau la société de Mr Serge DEMARCQ pour le feu d'artifice pour une somme de 2 500 € TTC. Les crédits seront pris sur le compte 6232 fêtes et cérémonies.

10. ADHESION DE COMMUNES AUX « MURS MITOYENS »

Le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de RAMILLIES et de BEURAIN aux murs mitoyens à compter du 1^{er} juillet 2017.

11. ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Le conseil accepte à l'unanimité les adhésions de communes au SIDEN-SIAN tel que défini dans les délibérations du SIDEN-SIAN en date des 10 novembre et 16 décembre 2016 et 31 janvier 2017.

12. ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE

Le Maire explique au conseil que l'agence technique départementale a été dissoute le 31 décembre 2016. L'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord a été créée le 1er janvier 2017 sous la forme d'un établissement public administratif auquel les communes peuvent adhérer pour obtenir une assistance juridique principalement axée sur sujets de voirie, de gestion de patrimoine, de bâtiments, d'eau et d'ingénierie publique en général.

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que : « Toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve, les présents statuts »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord.

-d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;

-d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune ;

-de désigner M Laurent HUTIN comme son représentant titulaire à l'Agence, et M Raymond DENHEZ comme son représentant suppléant.

13. INDEMNITES DU PERCEPTEUR

Le conseil décide, par 15 voix POUR et 3 Abstentions, d'attribuer l'indemnité de conseil et de budget chaque année au percepteur, Madame MALAQUIN, et ce pour la durée du mandat. Les crédits seront prévus au budget primitif de chaque année. Le Maire reçoit délégation pour procéder au versement des indemnités.

En ce qui concerne l'année 2016, considérant que plusieurs comptables se sont succédés, le conseil attribue l'indemnité comme suit :

-Monsieur Vincent DELAFOSSE pour 240 jours	371.50 € bruts
-Monsieur Hervé LAQUAY pour 120 jours	162.88 € bruts

Les crédits seront prévus au budget 2017.

14. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT

De façon à payer les factures de publication des annonces d'enquête publique (révision du PLU) dans la presse, il convient d'ouvrir des crédits avant le vote du budget comme suit :

Compte	Libellé	Prévu 2016	Ouverture (limite du ¼ de 2016)
202	documents urbanisme	36 500 €	1 500 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

VIDEOSURVEILLANCE

Dans le cadre du projet d'implantation d'un système de vidéosurveillance au niveau des locaux associatifs et des écoles, la société SOFRATEL a envoyé au Préfet un dossier de demande d'agrément.

Il convient maintenant de prendre une décision à ce sujet notamment sur la mise en place des 12 caméras et sur le contrat de location incluant la maintenance. Le contrat de location mensuelle se monte à 290 € HT sur une durée de 5 ans. Après délibération, le conseil accepte de mettre en place un système de vidéosurveillance avec la société SOFRATEL par 12 voix POUR et 6 Abstentions.

Le maire est autorisé à signer le contrat de location et à intervenir autant que de besoin dans ce dossier. Les crédits nécessaires seront au budget 2017.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Conformément au décret 2017-85 du 26 janvier 2017 les indemnités des élus sont calculées par rapport à l'indice terminal de la fonction publique (indice 1022 au lieu de l'indice 1015) à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération puisque la précédente faisait référence expressément à l'indice 1015.

Indemnité du Maire :	35.78% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Indemnité des adjoints :	
1 ^{er} adjoint :	13.55% de l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^e et 3 ^e adjoint :	13.28% de l'indice brut terminal de la fonction publique
4 ^e adjoint :	12.69% de l'indice brut terminal de la fonction publique
5 ^e adjoint :	12.69% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité conseillers délégués :

-conseiller délégué à l'urbanisme	9.08% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
-conseiller délégué aux écoles	7.76% de l'indice brut terminal de la fonction publique
-conseiller délégué relations population	7.39% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil ADOPTE à l'unanimité ces indemnités.

Le conseil dit que l'enveloppe globale fixée par les textes concernant les indemnités du Maire et Adjoints n'est pas dépassée et que les crédits nécessaires seront portés au budget 2017.

BENNES A PAPIER ET BENNES A VERRE

La communauté de communes du Caudrésis-Catésis demande l'avis du conseil sur le maintien ou non des bennes à papier et des bennes à verre implantées sur la commune.

Après discussion, le conseil décide :

- La **suppression des bennes papier** (17 voix POUR et 1 Abstention)
- Le **maintien des bennes à verre** (17 voix POUR et 1 Abstention)

TRAME VERTE ET BLEUE- RUCHER PEDAGOGIQUE

Dans le cadre du projet de création d'un verger, d'un espace fleuri et d'un rucher pédagogiques, le conseil donne, à l'unanimité, un accord de principe pour la mise à disposition du jardin du presbytère. Monsieur FORRIERE explique que des données plus précises seront apportées lors d'un prochain conseil municipal car l'opération est au stade de l'étude dans le cadre de la « trame verte et Bleue ».

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23h25.

Suivent les signatures
Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,